



*Mutations spatiales et
sociétales africaines*

**Numéro 1
2022**

Espaces Africains

Revue des Sciences Sociales

**ISSN
2957-9279**

*Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI)
<https://espacesafricains.org/>*



Espaces
Africains

REVUE ESPACES AFRICAINS

Revue des Sciences Sociales

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La revue Espaces Africains est adossée au groupe de recherche pluridisciplinaire et international Populations, Sociétés & Territoires (PoSTer) basé à l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) de Daloa en Côte d'Ivoire. Elle a pour vocation la réflexion sur les problématiques des sciences sociales liées à la spatialisation et à la territorialisation des phénomènes sociaux en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest, et plus généralement sur le continent. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants nationaux et internationaux de renom basés en Europe, dans différents pays africains, et en Côte d'Ivoire.

La revue offre un espace de publication aux chercheurs confirmés et en devenir sur les questions relatives aux mutations de nos sociétés et territoires africains, dans toute leur diversité et leurs spécificités locales. Elle s'intéresse aux relations entre les sociétés et leurs territoires, aux échelles locale, nationale, sous-régionale et continentale, au service du développement, dans l'optique de répondre aux défis sociétaux majeurs auxquels sont confrontées nos sociétés. Elle est donc fondamentalement pluridisciplinaire : géographie, sociologie, anthropologie, histoire, science politique, économie, et autres champs des sciences humaines et sociales, y bénéficient d'un espace privilégié d'expression.

Le comité de lecture de la revue est national et international, et la qualité de son contenu est assurée par des procédures d'évaluation par les pairs en double aveugle. Elle est ouverte à l'envoi spontané de contributions scientifiques, autant qu'elle est alimentée par des dossiers thématiques spéciaux et l'organisation de manifestations scientifiques visant à faire avancer la connaissance dans son champ de compétence. Elle s'adresse à la communauté académique, scientifique, au monde de la décision politique et économique, ainsi qu'au grand public, dans l'objectif de mettre la connaissance des sociétés africaines et leurs espaces à la disposition de tous.



ÉQUIPE ÉDITORIALE

RÉDACTEURS EN CHEF

Florent **GOHOUROU**

Maître de conférences

Enseignant-chercheur – Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) – Daloa (Côte d’Ivoire)

Chercheur associé – MIGRINTER (UMR 7301- CNRS - Université de Poitiers - France)

fgohourou@yahoo.com

Cédric **AUDEBERT**

Directeur de Recherche au CNRS

Laboratoire caribéen des sciences sociales (UMR 8053 - Université des Antilles - France)

cédric.audebert@cnrs.fr

COMITÉ EDITORIAL

- Cédric **AUDEBERT** - Directeur de recherche au CNRS - Université des Antilles (France)
- Céline Yolande **KOFFIE-BIKPO** - Professeure Titulaire - UFHB (Côte d’Ivoire)
- Florent **GOHOUROU** - Maître de Conférences - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Michel **DESSE** - Professeur des Universités - Nantes Université (France)

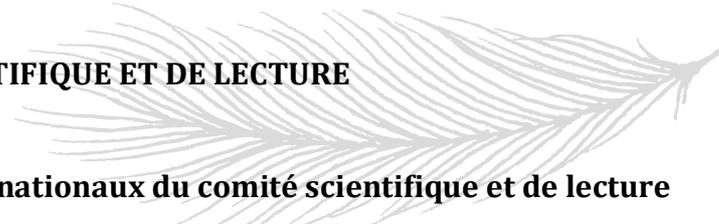
SECRETARIAT DE RÉDACTION

- Akotto Ulrich Odilon **ASSI** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Christian **WALI WALI** - Enseignant-chercheur - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Gue Pierre **GUELÉ** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Kopeh Jean-Louis **ASSI** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Mohamed **KANATÉ** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- N’kpomé Styvince Romaric **KOUAO** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Quonan Christian **YAO-KOUASSI** - Enseignant- chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)

TRÉSORIER

- Didier-Charles **GOUAMENÉ** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE



Membres internationaux du comité scientifique et de lecture

- Amadou **DIOP** - Professeur Titulaire - Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Amélie-Emmanuelle **MAYI** - Maître de conférences - Université de Douala (Cameroun)
- Bara **MBOUP** - Maître de conférences - Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Mohammed **CHAREF** - Professeur Titulaire - Université d'Agadir (Maroc)
- Cheikh **N'GUIRANE** - Maître de conférences - Université des Antilles (France)
- Christine **MARGÉTIC** - Professeure des Universités - Nantes Université (France)
- Fabio **VITI** - Professeur des Universités - Université Aix-Marseille (France)
- Follygan **HETCHELI** - Professeur Titulaire - Université de Lomé (Togo)
- Guy Serge **BIGNOUMBA** - Professeur Titulaire - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Kossiwa **ZINSOU-KLASSOU** - Professeure Titulaire - Université de Lomé (Togo)
- Koudzo Yves **SOKEMAWU** - Professeur Titulaire - Université de Lomé (Togo)
- Léandre Edgard **NDJAMBOU** - Maître de conférences - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Michel **DESSE** - Professeur des Universités - Nantes Université (France)
- Moussa **GIBIGAYE** - Professeur Titulaire - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Patrick **POTTIER** - Maître de Conférences - Nantes Université (France)
- Rémy **BAZENGUISSA-GANGA** - Directeur d'études - IMAF(Paris - France)
- Serge **LOUNGOU** - Maître de Conférences - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Toussain **VIGNINO** - Professeur Titulaire - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Membres nationaux du comité scientifique et de lecture

- Abou **SANGARE** - Professeur Titulaire - UAO (Côte d'Ivoire)
- Adou Marcel **AKA** - Maître de conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)
- Anoh Paul Koffi **KOUASSI** - Professeur Titulaire - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Arsène **DJAKO** - Professeur Titulaire - UAO (Côte d'Ivoire)
- Assouman **BAMBA** - Professeur Titulaire - UAO (Côte d'Ivoire)
- Atsé Alexis Bernard **N'GUESSAN** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Auguste Konan **KOUAKOU** - Maître de Conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)
- Axel Désiré Dabié **NASSA** - Professeur Titulaire - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Bi Tozan **ZAH** - Maître de conférences - UAO (Côte d'Ivoire)
- Céline Yolande **KOFFIE-BIKPO** - Professeure Titulaire - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Chiaye Claire **YAPO-CREZOIT** - Maître de recherche - IPCI (Abidjan – Côte d'Ivoire)
- Dadja Zénobe **ETTIEN** - Maître de conférences - UAO (Côte d'Ivoire)
- David Pébanagnanan **SILUÉ** - Maître de conférences - UPGC (Côte d'Ivoire)
- Didié Armand **ZADOU** - Maître de conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)
- Drissa **KONÉ** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Fato Patrice **KACOU** - Maître de Recherche - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Gbété Jean Martin **IRIGO** - Maître de conférences - UPGC (Côte d'Ivoire)

- Irène **KASSI-DJODJO** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Kouadio Eugène **KONAN** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Kouakou Siméon **KOUASSI** - Professeur Titulaire - USP (Côte d'Ivoire)
- Lasme Jean Charles Emmanuel **ESSO** - Maître-assistant - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Paterné Yapi **MAMBO** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé **ASSUÉ** - Maître de conférences - UAO (Côte d'Ivoire)



SOMMAIRE

ÉDITORIAL -----7

1- QUONAN CHRISTIAN **YAO-KOUASSI**

La décharge de Daloa (Côte d’Ivoire), un espace attractif de récupération et de valorisation multiforme des déchets -----8-21

2- MOR **FAYE** – IBRAHIMA **THIAW** – SAID BACAR **AHAMADA**

Impacts de la pandémie de la COVID-19 sur la qualité de l’air à Dakar : analyse de la période d’avant et post état d’urgence -----22-37

3- BRICE ÉZECHIEL LOGBO **MOGOU** – N’DRY YANN CÉDRIC **KOUADIO** – BEH IBRAHIM **DIOMANDÉ**

Évolution climatique et dynamique des infections respiratoires aiguës (ira) dans la ville de Soubré au sud-ouest de la Côte d’Ivoire -----38-59

4- CLET MESMIN **EDOU EBOLO** – MÉDARD **OBIANG EBANEGA** – ROBERT VANCELAS **OBIANG ZOGO**

État des lieux de la qualité de l’air à Libreville (Gabon) : impacts sanitaires et coût économique de 1990 à 2019 -----60-79

5- ADINGRA MAGLOIRE **KRA**

Migrations et intégration des Mandé-Ligbi chez les koulango de Côte d’Ivoire (XVIII^e – XIX^e siècles) -----80-92

6- PÉTANHANGUI ARNAUD **YEO** – AYMARD BORIS **GOULIN** – MARC OLIVER **EBLIN** – BLÉ MARCEL **YORO**

Connaissances, attitudes et pratiques (CAP) des populations paysannes responsables des infiltrations de la forêt classée de Dassioko -----93-109

7- ROMÉO **BIÉ**

Les étrangers et la terre en Côte d’Ivoire : accès et maintien des Burkinabés dans les forêts classées du Mont Glo et du Mont Tonkpi (Ouest – Côte d’Ivoire)-----110-123

8- NADINE YEMELONG TEMGOUA – YANNICK WILFRIED MENGUE

Quantifier la dynamique des sols à usage agricole dans la ville de Yaoundé (Cameroun)-----
-----124-149

9- NICOLAS NAKOUYE

La croissance démographique, un des déterminants de la périurbanisation de la ville de Saint-Louis (Sénégal) -----150-173

10- WADDLE NZIENGUI MALOUANA

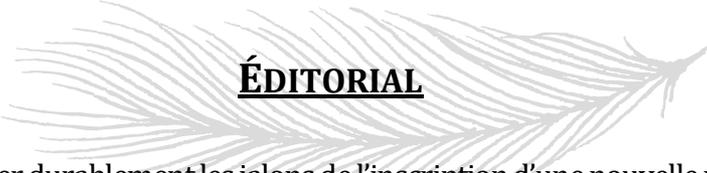
La régionalisation des dispositifs agricoles au Gabon. Une piste de solution à la problématique de sécurité alimentaire ? -----174-190

11- ANIKÈ ALSACE ODILE AKPAKI – MALIK SANE – BARTHELEMY BIAO

Comment l'urbanisation affecte-elle la pauvreté en Afrique de l'Ouest ? Une analyse par l'approche monétaire et non monétaire -----191-214

12- BORIS METSAGHO MEKONTCHO – BORIS KOAGNE DEFO

Réseaux télématiques, mouvements sociaux contestataires et changements sociopolitiques au Cameroun : entre promesse et illusion révolutionnaire -----215-233



ÉDITORIAL

Outre le fait de poser durablement les jalons de l'inscription d'une nouvelle revue dans le paysage des sciences sociales africaines, ce premier numéro de la revue Espaces Africains s'est attaqué au défi posé par l'ambition de sa ligne éditoriale : constituer un espace de réflexion sur les problématiques de sciences sociales liées à la spatialisation et à la territorialisation des phénomènes sociaux en Afrique de l'Ouest, et plus généralement sur le continent. Les mutations rapides auxquelles doivent faire face nos sociétés et leurs territoires ont connu une remarquable accélération au cours des dernières décennies, qu'il s'agisse de la pression démographique sur des ressources limitées, des effets de l'urbanisation sur l'environnement et la santé, de la remise en cause des équilibres écologiques, des incidences des crises sanitaires multiformes sur l'évolution de nos sociétés, ou du lien entre spatialisation de la migration, activité économique et dynamiques socio-environnementales. Ces questions traversant l'ensemble des sociétés de la région méritent la plus grande attention de la part de nos milieux académiques.

Ce premier numéro d'Espaces Africains s'est donc intéressé à ces changements sociétaux et à leur traduction dans les espaces et territoires concernés, dans leur diversité et les spécificités de leurs situations locales, du Gabon au Sénégal, en passant par le Cameroun ou la Côte d'Ivoire. Les réflexions proposées sur la transformation de ces contextes sociétaux et spatiaux et les nouveaux enjeux qu'ils posent ont ouvert l'analyse à une grande diversité de champs et de perspectives de recherche.

On y apprend notamment que le lien entre pollution, changement climatique et problèmes de santé dans les villes reste l'un des défis les plus préoccupants, et que dans les décharges à ciel ouvert, les enjeux économiques quotidiens viennent télescoper ceux liés à l'environnement. A l'inverse, la conjoncture sanitaire peut aussi impacter la qualité de l'environnement, à l'image des effets de la pandémie récente de Covid-19 dans la qualité de l'air de nos grandes villes. Dans le contexte d'urbanisation effrénée que connaît aujourd'hui l'Afrique, et tandis que la périurbanisation liée à la croissance démographique progresse inexorablement, la menace de disparition des sols à usage agricole en contexte périurbain rend plus aiguës les problématiques de sous-alimentation, de malnutrition et de pauvreté multidimensionnelle. Certains États africains cherchent à résoudre ces problématiques par la régionalisation des dispositifs agricoles dans le cadre de politiques de coopération au « développement », avec un succès mitigé.

En outre, la prise en compte du temps long des migrations – sur plusieurs générations, voire plusieurs siècles – montre l'importance des effets des mouvements de population sur l'évolution des équilibres géopolitiques, religieux et environnementaux locaux. Les conflits présents trouvent souvent leur source dans la remise en cause de rapports de pouvoirs inscrits dans différentes échelles de temps.

Sur le plan des politiques internes, les effets des usages contestataires des réseaux sociaux numériques ne sont pas toujours déterminants sur le changement de l'ordre politique dominant, et le manque de concertation et les tensions entre États et populations locales créent des freins à la mise en œuvre de politiques publiques perçues comme imposées « d'en haut ». A l'évidence, le panorama offert par l'ensemble des articles de cette livraison illustre la multiplicité des enjeux auxquels sont confrontés les espaces africains contemporains.

Rédacteurs en Chef

Florent **GOHOUROU** / Cédric **AUDEBERT**



Revue des Sciences Sociales

Numéro 1 | 2022

Mutations spatiales et sociétales africaines

LES ÉTRANGERS ET LA TERRE EN CÔTE D’IVOIRE : L’ACCÈS ET LE MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES DU MONT GLO ET DU MONT TONKPI (OUEST- CÔTE D’IVOIRE)

FOREIGNERS AND THE LAND IN IVORY COAST : ACCESS AND MAINTENANCE OF BURKINABES IN THE CLASSIFIED FORESTS OF MOUNT GLO AND MOUNT (WEST - IVORY COAST)

ROMÉO BIÉ

RÉSUMÉ

Soixante-et-un ans après son indépendance, la Côte d’Ivoire a perdu 82.5% de son couvert forestier. Ce phénomène est de plus en plus mis en relation avec l’installation des Burkinabés dans les aires protégées engendrant la dégradation rapide de celle-ci. Ainsi, à travers une étude qualitative réalisée sur le Mont Glo et du Mont Tonkpi (ouest de la Côte d’Ivoire), cet article a examiné les logiques sociales de l’installation des Burkinabés dans les forêts classées, leurs modes d’accès et leurs stratégies de maintien dans celle-ci. Selon les résultats, l’accès et le maintien des Burkinabés dans les forêts classées résultent de leur mobilisation pour la restauration du patrimoine foncier dont ils ont été expropriés dans le passé. Aussi s’expliquent-ils par les enjeux sociaux liés aux statuts sociaux des terres classées. Pour accéder à

ces terres, ces allogènes ont déconstruit la résistance autochtone, ont coopéré avec les autochtones favorables à leur installation et ont fait des compromis sociaux avec les autorités autochtones. Pour se maintenir, ils ont mobilisé l’allégeance communautaire, leurs ressources relationnelles et l’intimidation des autochtones. En somme, la déforestation en Côte d’Ivoire est liée à l’installation et au maintien des Burkinabés dans les forêts classées.

Mots-clés : milieu rural, foncier rural, aire protégée, forêt classée, autochtone, immigré.

ABSTRACT

Sixty-one years after its independence, Ivory Coast lost 82.5 % of its forest cover. This phenomenon is increasingly involved in the settlement of Burkinabés in protected areas generating the degradation of them. Thus through a qualitative study carried out on Mount Glo and Mount Tonkpi (west Ivory Coast), this article has examined the logic of settlement of the Burkinabés into the classified forests, their modes of access and their retention strategies it. According to the results, access to and retention of Burkinabés in the classified forests result from their revolution for the restoration of their land assets that have been expropriated in the past. Also they explain by social issues related to social status classified land. To access these lands, these

allogenic have deconstructed the resistance of native, cooperated with the natives favourable to their settlement and made social compromises with the authorities indigenous. To maintain in this, these mobilized communitarianism, their relational resources and the intimidation of indigenous. In short, deforestation in Ivory Coast is linked to the settlement and keeping Burkinabés in the classified forests.

Keywords : rural environment, rural land, protected area, classified forest, native, immigrant.

INTRODUCTION

La gestion durable de l'environnement en général et de la forêt en particulier dans le sens de la préservation de la biodiversité à l'ère du changement climatique s'impose davantage dans les objectifs du développement durable dans le monde. S'inscrivant dans cette logique, la Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 322 463 Km², a fait de la protection de la forêt une priorité depuis son accession à l'indépendance (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable 2019 : 9). Ce pays se situe en dessous du 10^e parallèle entre les longitudes 2°20' et 8°30' Ouest (Sangne et al., 2015 : 1). Du fait de cette position géographique, sa végétation est constituée pour moitié de forêt ombrophile dans sa partie sud. Celle-ci couvrait 16 millions d'hectares au sortir de la colonisation (République de Côte d'Ivoire, 2017 : 4).

Pour protéger ce patrimoine, le pays a créé un Ministère des Eaux et Forêt, une Société de développement des forêts (SODEFOR), un Ministère

de l'environnement et du développement durable, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). L'État ivoirien a non seulement créé les aires protégées mais a également mis en place ces dernières décennies des dispositions formelles pour la gestion durable de la forêt. A cet effet ont été créés 8 parcs nationaux, 6 réserves naturelles et 234 forêts classées couvrant 6,4 millions d'hectares (République de Côte d'Ivoire 2017 : 9) et mis en place les cadres législatifs du code forestier, de l'environnement ou de la loi foncière rurale de 1965 à 2019 (Kouadio 2020 : 13). En dépit de tous ces efforts, le couvert forestier ivoirien n'a cessé de décroître rapidement depuis 1960. En effet, de 16 millions d'hectares en 1960, la forêt ivoirienne est passée à environ 2,8 millions d'hectares en 2021 soit une perte de 82.5 % du couvert (République de Côte d'Ivoire 2017 : 4). Cette situation est plus préoccupante lorsqu'il s'agit des forêts protégées. A cet effet, l'analyse de leur évolution est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tabl. 1 : Évolution de la couverture des forêts classées en Côte d'Ivoire de 1960 à 2015

Année	Superficie de forêt	Taux de couverture par rapport à 1960 (année de référence)	Réduction du couvert par rapport à 1960
1960	4 200 000	100 %	NA
1990	2 129 742	50.70 %	49.29 %
2000	1 585 642	37.75 %	62.24 %
2015	844 950	20.11 %	79.88 %
Taux de réduction 1960-2015	60 000 H/an	79 % de perte	

Source : Ministère des eaux et forêts, Magazine d'information du Ministère des eaux et forêts, eaux et forêts N°1 2017

Le cas de la région du Tonkpi interpelle dans la mesure où ses forêts classées ont longtemps conservé la totalité de leur couvert contrairement à celles des autres zones pionnières. Situés à l'ouest de la Côte d'Ivoire (District des montagnes), cette région compte au total 28 forêts classées couvrant 802 000 hectares (Kadet 2015 : 12). Mais la quasi-totalité de ce patrimoine a été infiltré par les Burkinabés. En conséquence, cette région a perdu l'essentiel de la forêt primaire que lui offraient ses aires protégées au détriment de la culture du cacao, menaçant ainsi l'ensemble de sa biodiversité.

Examinant les facteurs de ce déclin forestier, il ressort que l'exploitation agricole représente 62% des principales causes avec en tête la culture du cacao (République de Côte d'Ivoire 2016 : 14) si bien que 40 % de la récolte nationale provient des forêts classées (Human Rights Watch 2016 : 18). Pour certains travaux, cette perte est rendue possible par le fait que ces forêts classées sont exploitées depuis des décennies par des autochtones (Koné et *al.*, 2014 : 788). Toutefois, ce phénomène s'est accentué avec l'installation importante des Burkinabés au cours de la crise de 2002-2010 (Fauret et *al.*, 2018 : 376). Selon des auteurs, pour s'infiltrer, les Burkinabés s'organisent en réseaux (parrainage des tuteurs, réseaux familiaux, réseaux communautaires) (EBlin et *al.*, 2018 : 199).

A l'origine de cette réalité, il y a également la pression de la rébellion qui a engendré l'occupation des combattants non-ivoiriens engagés par la rébellion ivoirienne (Kadet 2015 : 24). Ces derniers se maintiennent dans les forêts du fait de l'inaction

de l'État ivoirien longtemps resté passif face à ce phénomène (Traoré 2019 : 139). Ce maintien des étrangers dans les forêts classées est également lié au fait qu'elles sont restées longtemps hors du contrôle de l'État au cours de la crise 2002-2010 et au sous-équipement de la SODEFOR et des Eaux et Forêts expliquant leur inefficacité dans la gestion de ces forêts (Traoré 2019 : 130). D'autres auteurs vont plus loin pour indiquer que des immigrés ont corrompu les agents des Eaux et Forêts pour rester ou conserver leur plantation pendant les opérations d'expulsion et de destruction des plantations (Sangne et *al.*, 2015 : 17).

Il ressort que ces travaux laissent apparaître une faiblesse des données scientifiques sur les logiques sociales associées à ce phénomène. A cela s'ajoute l'absence d'élucidation des modes d'accès et les stratégies de maintien des Burkinabés dans les forêts classées ivoiriennes. De ce qui précède, il s'avère nécessaire de saisir davantage les facteurs de la déforestation en Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement, cette étude vise d'abord à analyser les logiques sociales associées à l'occupation des forêts classées par les Burkinabés, et ensuite à étudier les modes d'accès de ces acteurs à ces forêts. Enfin, il convient d'examiner les stratégies mobilisées par ces derniers pour se maintenir dans celles-ci.

Après avoir introduit le sujet, seront présentés successivement le cadre méthodologique, la présentation des résultats, la discussion, et la conclusion. Au regard de ses objectifs spécifiques, trois résultats seront présentés. Il s'agit d'abord des

résultats relatifs à l'analyse des logiques sociales associées à l'installation des Burkinabés dans les forêts classées ; puis de l'examen des modes d'accès des non-Ivoiriens aux couverts forestiers ; et

1. CADRE MÉTHODOLOGIE ET OUTILS DE RECHERCHE

1.1. RÉFÉRENCE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude des logiques sociales associées à l'occupation des forêts classées par les Burkinabés, leurs modes d'accès à ces forêts et les stratégies de maintien mobilisées par ces derniers, s'inscrit dans une recherche qualitative, dans une démarche ethnographique (Le Meur 2002 : 10). En effet, les objectifs de cet article tels que présentés précédemment s'inscrivent dans deux angles d'analyse. D'une part, l'étude procède à l'analyse des pratiques et activités des acteurs relatives aux modes d'accès et aux stratégies de maintien des Burkinabés dans les forêts classées de Côte d'Ivoire. Par la suite, elle entend saisir le sens de ces actions à travers l'analyse des logiques des acteurs. Ce faisant, elle s'inscrit préalablement dans la tradition sociologique de Max Weber (Weber 1971 : 28) et dans la démarche méthodologique de Yao Gnabeli Roch selon laquelle l'analyse d'un phénomène social doit prendre en compte les trois dimensions de la vie sociale que sont le symbolique, le relationnel et l'idéologique (Yao 2018 : 3). A cet effet, les entretiens semi-directifs et la recherche documentaire ont été utilisées pour collecter les données (Paillé 1994 : 05-08). L'analyse de ces données a privilégié l'analyse de contenu thématique (Baribeau et Royer 2012 : 23).

1.2. ÉCHANTILLONNAGE

Le choix de la forêt classée du Mont Glo et de celle du Mont Tonkpi s'est fait à l'aide de l'échantillonnage par cas typique (Huberman et Miles 2003 : 60). En effet, ces forêts ont fait l'objet d'une installation des Burkinabés respectivement en 2004 et en 2006 alors qu'elles avaient été épargnées par ce phénomène avant la

enfin des résultats émergents de l'étude des stratégies mobilisées par ces derniers pour leur maintien dans ces espaces protégés.

guerre civile de 2002. Toutefois, la forêt du Mont Tonkpi a été libérée par les villageois en 2009 contrairement à celle du Mont Glo qui reste toujours occupée. L'analyse comparative de ces deux évolutions divergentes permettra de saisir les objectifs assignés à cette étude.

A partir de l'échantillonnage par boule de neige, 10 enquêtés ont été sélectionnés parmi les autorités coutumières autochtones témoins de la cession des forêts retenues pour cette étude, les familles propriétaires traditionnelles de ces deux forêts classées, les Burkinabés exploitants de celles-ci et les autorités administratives responsables de leur protection.

1.3. PRÉSENTATION DU CHAMP D'ÉTUDE

Comme indiqué dans l'introduction, cette étude s'est effectuée en 2014 et en 2018 dans la région du Tonkpi notamment dans le département de Man. La région du Tonkpi se limite au nord-ouest par la région du Bafing, au nord-est par celle du Woroba, à l'est par le Gbémon et le Cavaly, la Guinée à l'extrême ouest et le Libéria au sud-ouest. La collecte des données s'est effectuée dans quatre villages à proximité des forêts classées du mont Glo et du mont Tonkpi. Il s'agit de Gbéné (Sous-préfecture de Biankouma), Biakalé (Sous-préfecture de Gbangbéguiné-yati), Gouimpleu 1 (Sous-préfecture de Man) et Lamapleu (Sous-préfecture de Gbangbéguiné-yati). La forêt classée du mont Tonkpi se localise aux abords du Mont Tonkpi, le haut sommet qui lui donne son nom à environ 16 Km à l'ouest de Man. Elle compte 6 150 hectares de forêt gérée par la SODEFOR de Man. Pour ce qui est de la forêt classée du mont *Glo*, elle est située à environ 25 Km au sud-ouest de la Ville de Man. Elle couvre une superficie de 10 250 hectares et est mis sous l'autorité de la SODEFOR de Sangouiné.

2. RÉSULTATS

Présentés selon l'ordre des objectifs spécifiques, trois résultats sont issus de la présente recherche. Il s'agit d'abord des logiques d'occupation et de maintien des Burkinabés dans les forêts classées ensuite leurs modes d'accès enfin les stratégies de maintien mobilisées par ces derniers.

2.1. LOGIQUES SOCIALES D'INSTALLATION ET DU MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

2.1.1. LES BURKINABÉS EN CÔTE D'IVOIRE : DE LA LÉGITIMITÉ À L'INJUSTICE SOCIALE

La présence importante des Burkinabés en Côte d'Ivoire, leur installation et leur appropriation de l'espace tirent leur légitimité des différentes politiques d'exploitation et de mise en place de l'administration initiées successivement par le colonisateur et les autorités de la Côte d'Ivoire indépendante. En effet, dès les premières heures de la colonisation, la Côte d'Ivoire a été désignée comme une colonie de production agricole d'exportation tandis que la Haute-Volta (actuel Burkina-Faso) a été désignée comme un territoire de réserve de main-d'œuvre (Yao 2012 : 24). De vastes programmes d'importation de main-d'œuvre – notamment agricole – depuis la Haute Volta furent alors initiés à la fois par les colons et les autochtones ivoiriens (Guéhi 2006 : 14).

Cette politique fut reconduite et renforcée par les autorités de la Côte d'Ivoire indépendante (Babo 2010 : 101). Par conséquent, les Burkinabés furent acceptés en grand nombre en Côte d'Ivoire en général, où ils constituent la majorité des étrangers avec 55.95%, mais aussi plus spécifiquement dans les villages ivoiriens comme ouvriers agricoles auprès des autochtones propriétaires de terres. Ces ouvriers représentent 62.22% des Burkinabés vivant dans le pays (Zongo 2003 : 58). Du statut d'ouvriers agricole, les Burkinabés ont fini par devenir propriétaires de terres après l'octroi de parcelles de terre par leurs tuteurs autochtones (Babo 2008 : 748). Par ailleurs, avec l'association du territoire voltaïque à la colonie ivoirienne de 1932 à 1947 et la politique d'unification de ces deux peuples initiée par la Côte d'Ivoire indépendante, les Burkinabés ont progressivement intégré l'identité ivoirienne (Dadié 2021 : 78). Quelques

années après leur intégration socioprofessionnelle et territoriale, légitimée par la volonté politique, les Burkinabés ont subi des expulsions massives sur fond d'expropriation des terres acquises dans le contexte évoqué précédemment (Guéhi 2006 : 13). La situation s'est exacerbée avec la crise d'ivoirité connue par le pays à partir de 1993 et la crise sociopolitique de 2002-2010 (Courtin et *al.*, 2010 : 18). Ces expulsions ont alors été perçues comme une forme d'injustice sociale inacceptable chez les Burkinabés, qui a motivé la mobilisation de ressources pour le rétablissement de la justice (Akindès 2004 : 33).

2.1.2. LA RÉBELLION IVOIRIENNE ET LA RÉINSERTION DES BURKINABÉS DANS LE FONCIER RURAL

Les crises ivoiriennes ont été appréhendées comme une mobilisation chez les Burkinabés pour leur réinsertion dans le foncier rural en Côte d'Ivoire, via leur participation aux différentes crises politico-militaires et les revendications des acteurs de ces crises : coup d'État du 24 décembre 1999, coup d'État manqué et transformé en guerre civile le 19 septembre 2002, crise post-électorale de 2010. Le Burkina Faso a été fortement impliqué dans ces différentes crises et ce, en faveur des putschistes ou de la rébellion (Yao 2012 : 93).

Cette participation a consisté d'une part à accorder l'exil politique aux différents putschistes impliqués dans les coups d'État manqués en Côte d'Ivoire. D'autre part, ce pays fut la base arrière de la rébellion ivoirienne à laquelle il a fourni armes, munitions, logistique, combattants (militaires et mercenaires Burkinabés). Enfin, le Président Burkinabé et son gouvernement ont été de proches conseillers de la rébellion (Banégas et Otayek 2003 : 78).

Les objectifs des Burkinabés dans leur participation aux différentes crises de la Côte d'Ivoire sont perceptibles au travers des revendications de la rébellion ivoirienne accusant la Côte d'Ivoire de xénophobie, et demandant à l'État ivoirien d'accorder sans délai la nationalité aux étrangers. Il fut également demandé à la Côte d'Ivoire de protéger les propriétés foncières acquises par héritage et de permettre aux non-Ivoiriens d'obtenir des droits d'exploitation, tout en exigeant des autorités l'assurance de meilleures conditions de vie aux non-Ivoiriens (Du Bois 2003 : 53).

La discussion autour de ces points témoigne du poids de la question des difficultés des Burkinabés vivant en Côte d'Ivoire dans les négociations pour la résolution d'une crise ivoiro-ivoirienne. Les Burkinabés s'inscrivent de la sorte dans une lutte pour leur retour à la terre et la restitution de leurs propriétés foncières perdues dans les zones pionnières où ils ont été expulsés et où ils ont connu des difficultés d'accès à la terre. Dans ce contexte, le succès de la rébellion témoigne également du succès de la mobilisation des Burkinabés et offre un contexte favorable à leur installation et leur appropriation foncière localement. En outre, ces appropriations de terres s'inscrivent dans un processus initié sur le patrimoine de l'État dans les zones conquises par la rébellion, avant de s'étendre aux terres qui étaient la propriété des autochtones (Bié 2020 : 193).

2.1.3. ENJEUX SOCIAUX DANS L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

Le maintien des Burkinabés dans les forêts classées s'explique également par les enjeux sociaux liés à celles-ci. En effet, historiquement, la propriété coutumière de chaque forêt classée en milieu rural est rattachée à une famille ou une communauté autochtone. Cela dit, même si ces terres sont gérées par l'État, ces familles conservent leur légitimité coutumière dans la gouvernance traditionnelle concernant la protection, l'exploitation ou la redistribution. Toutefois, le degré de conservation et de protection d'une terre classée dépend du statut social de celle-ci et des enjeux sociaux qui lui sont rattachés. La forêt classée peut avoir d'une part un statut de terre sacrée. A ce titre, elle incarne des enjeux culturels, religieux et politiques. Au nom de ces enjeux, la communauté autochtone reste très rattachée et dépendante de ce type de forêt classée de sorte qu'elle mobilise des ressources symboliques et structurelles pour sa protection. Du fait de leur statut, ces types de terres font l'objet d'une régulation plus ou moins stricte. Au nombre des règles qui régissent leur gouvernance se trouve l'interdiction de l'accès aux étrangers et d'autres règles relatives à son exploitation. En cas d'infraction à ces règles, les sanctions sont

réservées aux dieux qui assurent sa protection. Toutefois, sa gestion est confiée à des sociétés secrètes qui veillent également au respect des règles de gouvernance et d'adoration. La forêt classée du Mont Tonkpi s'inscrit dans cette réalité. Ainsi dès l'installation des Burkinabés, les deux ressources mentionnées précédemment ont été mobilisées pour son exfiltration comme l'indique le verbatim suivant :

« J'ai pris dix jeunes puis nous sommes allés là-bas. Arrivé à Lamapleu, on les a appelés... Ils ont par la suite ajouté qu'ils ont perdu deux hommes dans cette forêt (...). Je leur ai dit alors, il faut que vous quittiez cette forêt immédiatement car vous ne connaissez pas ses interdits. Donc si vous ne quittez pas maintenant, vous disparaîtrez comme ça un à un jusqu'à ce que vous disparaissiez tous... Alors monsieur je vous dis, Ils sont tous sortis de cette forêt ce même jour. »¹

D'autre part, les forêts classées ont le statut de terres cultivables. Sous ce statut, sont rattachés à ces forêts les enjeux économiques, de subsistance et sanitaires comme essentiel chez les autochtones. En revanche, la satisfaction des besoins liés à ces enjeux est conditionnée par l'application du droit d'usage comme le veulent les règles modernes en vigueur. Ainsi la pratique de culture de rente, de cultures vivrières, les coupes de bois et de braconnage y sont interdites. En outre, ce patrimoine n'est ouvert qu'au ramassage, à la cueillette, au prélèvement de plantes à usage médicinal. Dans ce contexte, la réalisation des activités pour la satisfaction des besoins de la population se fait soit clandestinement soit après déclassement. Sur cette base, la classification de ces terres est perçue par les autochtones comme une expropriation de la part de l'État comme l'indique le discours suivant : *« C'est nos terres mais les blancs nous les ont arrachés »²*. Cette perception explique la faiblesse des ressources mobilisées par les autochtones pour la protection de ce patrimoine. De ce fait, cette protection est confiée à l'État de sorte que dès son absence constatée, nombre d'autochtones ont tendance à tirer profit de la ressource à travers sa vente. Cette réalité est le fait de la forêt classée du Mont Glo au point de justifier l'accès et le maintien des Burkinabés dans celle-ci.

¹ Une autorité coutumière à Gouimpeu 1 (enquête du 13 juillet 2018)

² Un chef de famille à Biakalé, enquête du 15 avril 2014

2.2. MODES D'ACCÈS DES IMMIGRÉS AGRICOLES DANS LES FORÊTS CLASSÉES

2.2.1. DÉCONSTRUCTION DE LA RÉSISTANCE AUTOCHTONE

Pour accéder aux forêts classées, une stratégie initiale parmi d'autres des nouveaux venus est la déconstruction de la résistance des autochtones. En effet, la propriété coutumière des terres de l'État est assurée historiquement par certaines familles autochtones. Dans ce contexte, ces familles soutenues parfois par les autres membres de la communauté autochtones s'opposent à l'installation des Burkinabés. Pour franchir ce qui est considéré comme une première barrière, certains arrivants burkinabés mobilisent des ressources dans le but de l'affaiblir. Le mode de migration constitue à ce sujet une ressource symbolique dans la déconstruction de l'opposition autochtone : les premiers Burkinabés ont adopté la migration collective dans le cadre de groupes composés exclusivement d'hommes dans les villages à proximité des forêts classées. Ce fut le cas à Biakalé en 2004 selon le témoignage suivant :

« Ils sont arrivés dans un mini car du nom de Mazda, un chargement de Mazda avec les surcharges, ils étaient au moins 80 gaillards, ce qui dépassait la population du village. »³

Par ailleurs, dans l'imaginaire du contexte de crise, l'identité des Burkinabés a été fortement associée aux acteurs de la rébellion, considérant ces collectifs comme une stratégie d'ordre symbolique visant à construire une domination structurelle fondée sur l'intimidation des autochtones. C'est ce qu'illustre le discours d'une autorité coutumière d'une localité de la forêt classée du mont Glo :

« Ici c'était leur base. Quand ils sont arrivés, un groupe est resté à Biakalé et un autre est venu ici. C'est le plus grand groupe même qui est venu ici. Imagine-toi, des hommes noirs-noirs, gaillards-gaillards avec des balafres. Mais je te dis qu'il y a plein des villageois qui sont rentrés en brousse. Qui pouvait tenir ? »⁴.

³ Un chef de village à Biakalé, entretien du 05 avril 2014 à Biakalé

⁴ Une autorité coutumière à Gbéné (entretien du 15 avril 2014)

Il ressort de ce qui précède que ce processus de déconstruction s'inscrit dans une logique de soumission des autochtones à la contrainte sociale afin qu'ils acceptent de céder la forêt classée. Face à cette stratégie initiale mobilisée par certains collectifs d'immigrés, des autochtones résistent et leur refusant l'accès à la forêt classée. Face à cet obstacle, ces collectifs mobilisent leurs ressources relationnelles en sollicitant l'intervention d'un certain nombre d'acteurs influents afin d'accentuer la stratégie d'intimidation. A Biakalé par exemple, ces derniers ont utilisé leurs affinités avec la rébellion pour solliciter son intervention contre les acteurs locaux opposés à la cession des forêts classées comme l'exprime un enquêté en ces termes :

« Eh ! Roméo, ça a chauffé ici hein ! Ils m'ont attrapé, pour me mettre au milieu des gens. Les rebelles m'ont pris ici, braqué arme sur moi en me disant de signer le document d'acceptation de vente de terre là (...). Ils disent que c'est moi qui ne veux pas que les Burkinabés là entrent dans la forêt (...). J'ai donc signé le papier ».⁵

L'entrée en jeu des Forces Nouvelles (les rebelles) est déterminante pour déconstruire des résistances autochtones afin de les amener à accepter l'accès des Burkinabés à la forêt classée.

2.2.2. COMPROMIS SOCIAUX ET ACCÈS DES BURKINABÉS A LA FORÊT CLASSÉE

Face à l'opposition des autochtones, certains Burkinabés acceptent un certain nombre de compromis conditionnant leur accès aux forêts classées. Ces compromis s'obtiennent après des négociations au cours desquelles les Burkinabés font intervenir des médiateurs : anciens résidents de la localité, représentants du consulat, représentants de la rébellion. A la fin de ces négociations, les demandeurs de terre acceptent certaines des conditions exigées par les autochtones :

« On a parlé pendant cinq jours. Nous on leur a dit qu'ici, on ne tue pas, on ne vole pas, on ne cherche pas femme des gens, On a écrit tout ça et puis on a signé. On a dit aussi que s'ils veulent entrer dans

⁵ Un autochtone cédant de forêt classée à Biakalé entretien du 19 août 2018 à Biakalé

*forêt là, ils doivent rester au village ici. C'est ça ils ont accepté...».*⁶

L'accès des Burkinabés aux forêts est également le résultat de compromis financiers, selon lesquels les autorités autochtones acceptent de céder les forêts classées après avoir reçu un intéressement de la part des demandeurs :

*« Tous les jeunes avaient refusé de les accepter ici (...) Mais après, le vieux N.E là est venu voir nos chefs et notables en clando... Finalement ils ont donné une collation aux chefs et notables d'ici ».*⁷

Toutefois, l'entrée de ces immigrés dans les forêts en question passe par la vente, dans le cadre d'un compromis entre cédants et rebelles. En effet, ces ventes sont assurées soit exclusivement par des autochtones soit par des autochtones et les rebelles. A titre d'illustration, la forêt du mont Tonkpi a été vendue par des jeunes autochtones à 90 000 Fr CFA l'hectare pendant que celle du Mont Glo a été vendue par les autochtones et les rebelles à raison de 70 000 Fr CFA l'hectare, somme répartie équitablement entre ces deux groupes d'acteurs (Bié 2021 : 197).

2.2.3. LA COOPÉRATION AVEC LES AUTOCHTONES FAVORABLES

A la liste des modes d'accès des Burkinabés aux forêts classées s'ajoute le contournement des oppositions autochtones. L'une des stratégies est la coopération des immigrés avec les autochtones favorables à leur accès. Ils contournent les autorités villageoises qui refusent de leur vendre la terre et passent par les autochtones favorables à leur accès, en achetant clandestinement en partie ou totalement la forêt en question. L'accès des Burkinabés à la forêt classée du Mont Tonkpi en est une illustration parfaite comme le souligne le verbatim suivant :

« Ici là, nous on n'a pas vendu nos terres... Mais il y a des frères de Gouimpleu 2 (Lamapleu) qui se sont cachés pour vendre notre forêt sacrée. La forêt du Mont Tonkpi là, c'est notre forêt sacrée... ».

⁶ Une autorité coutumière autochtone à Biakalé, entretien du 06 Août 2018 à Biakalé

⁷ Un leader de jeune à Biakalé, entretien du 19 Août 2018

2.3. STRATÉGIES DE MAINTIEN DES EXPLOITANTS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

2.3.1. MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

Pour se maintenir dans les aires protégées, les Burkinabés construisent des communautés plus ou moins autonomes. La mobilisation communautaire se matérialise par la sédentarité des Burkinabés à travers la création des communautés villageoises au cœur des forêts classées. En plus de la mobilisation communautaire, les immigrés construisent un rapport de force démographique vis-à-vis des autochtones. Une fois installés, ils activent les réseaux communautaires dans le cadre desquels ils font venir une main-d'œuvre familiale et plus généralement de compatriotes. La communauté s'amplifie, jusqu'à parfois devenir plus importante que la communauté d'accueil comme le souligne le discours suivant :

*« Aujourd'hui, les Burkinabés qui sont dans la forêt là, on ne peut pas les compter, ils peuvent être deux fois plus nombreux que nous. Ils ont même construit leur village là-bas, on appelle Nanhéré. Beaucoup sont là-bas et d'autres sont avec nous au village ici. Est-ce que ceux-là, on peut les chasser encore ? ».*⁸

La sédentarité et la taille de la communauté chez les Burkinabés est l'expression du pouvoir démographique dans le but d'instaurer un rapport de force favorable vis-à-vis des autochtones. De plus, la création de villages accueillant d'importantes communautés allochtones permet d'attirer le regard bienveillant des organismes de défense des droits humains et la faveur de l'État dans l'amélioration de leur condition de vie, rendant plus problématique toute tentative d'expulsion.

⁸ Une autorité coutumière autochtone à Biakalé, entretien du 06 Août 2018 à Biakalé

2.3.2. LA PROTECTION INSTITUTIONNELLE DANS LE MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

La protection institutionnelle est également une ressource mobilisée par les exploitants pour se maintenir dans les aires protégées. Pour demeurer dans les aires protégées, les immigrés tissent des relations avec les institutions en charge de la gestion de ladite forêt et s'assurent à cet effet une protection institutionnelle. Selon cette stratégie, une fois dans les forêts classées, les Burkinabés restent en contact avec les autorités en charge de la gestion de celle-ci en mobilisant présents et dons financiers à l'endroit de ces derniers. Ces dons peuvent être individuels ou collectifs, circonstanciels ou structurés dans le temps. Les dons circonstanciels se font dans le cadre de visites de terrain dans le cadre de la surveillance de la forêt, tandis que les dons structurés sont organisés collectivement par la communauté à travers des cotisations collectées auprès de chaque acteur et remis mensuellement ou annuellement aux acteurs en charge de la gestion de la forêt occupée :

« Les rebelles même les protégeaient ! Parce qu'à l'époque quand tu as un problème avec ceux-là, tu es foutu. Parce que chaque année ces gens-là payaient quelque chose à la rébellion. (...) »⁹.

2.3.3. MOBILISATION DU TUTORAT DANS LE MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

Le maintien des migrants burkinabés dans les aires protégées passe tout aussi par le respect des principes du tutorat. Le tutorat suppose une interaction réciproque entre cédants et acquéreurs tout en impliquant leur communauté respective. Selon ses principes, le cédant se doit d'assurer la protection sociale et de garantir la légitimité des activités d'exploitation de l'acquéreur au sein de la communauté autochtone. En retour, l'acquéreur de terre se doit d'exprimer une reconnaissance sociale matérialisée par l'exécution des tâches et services au bénéfice du tuteur, l'assistance envers celui-ci et sa communauté en toutes circonstances de la vie, l'octroi de prêts, dons financiers ou matériels au tuteur et à sa

communauté après la récolte. La pérennité de ce rapport dépend du respect par chaque partie de son principe de réciprocité. De cette pérennité dépend également le maintien des exploitants sur les parcelles. Sachant cela, les exploitants font du respect du tutorat leur mode de vie si bien qu'ils appellent les autochtones « patrons » comme le souligne le discours suivant :

« On se donne crédits souvent. Regarde, même la maison du chef que tu vois là, c'est moi qui ai construit ça pour lui et quand il a perdu son frère à Abidjan, j'ai donné 75000 F CFA. Chaque année on leur donne quelque chose. Toi-même tu vois, indépendance là, on a donné un bœuf et puis quand il y a travail chez mon patron, je vais l'aider »¹⁰.

2.3.4. INTIMIDATION ET MAINTIEN DES BURKINABÉS DANS LES FORÊTS CLASSÉES

Pour se maintenir dans les forêts classées, certains Burkinabés peuvent avoir recours à l'intimidation des autochtones. En effet, dans les forêts classées, ils sont généralement armés car disposant de fusils, de Kalachnikovs s'ajoutant aux armes blanches potentielles que sont les outils de travail. En certaines occasions, ils présentent physiquement ces armes ou les annoncent verbalement dans le but d'installer un rapport de force. Le témoignage suivant montre la forme que peuvent prendre les intimidations visant à limiter les éventuelles revendications des villageois autochtones et assurer le maintien des paysans burkinabés dans les forêts classées :

« Les gens là, ils sont armés. Tu sais, un jour mon frère a vendu son chien aux Burkinabés lobi là. Mais, quand ils sont venus prendre le chien, ils ont envoyé un sac. Dès qu'ils ont vu le chien, on voit, ils ont pris dans le sac une kalache et abattre le chien au sol. Tu vois, où ils sont quittés avec Kalache là ? »¹¹

⁹ Un cédant de forêt classée à Blolé-youamplé, entretien du 19 Août 2018 à Biakalé

¹⁰ Un leader communautaire immigré à Blolé-Youamplé, entretien du 05 Avril 2014.

¹¹ Un leader des jeunes autochtones à Biakalé (entretien du 19 août 2018)

3. DISCUSSION

3.1. APPORT DE L'ÉTUDE À LA COMPRÉHENSION DU PHÉNOMÈNE

Plusieurs travaux scientifiques ont analysé le phénomène de l'exploitation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Ils examinent les acteurs impliqués dans la déforestation des aires protégées et les facteurs liés à ce phénomène. Ce faisant, ces travaux affichent une faiblesse des données sur les logiques sociales associées à ce phénomène, les modes d'accès et les stratégies de maintien des Burkinabés dans les forêts classées ivoiriennes. Exploitant les limites de ces travaux, la présente étude a étudié d'une manière générale les facteurs de la déforestation en Côte d'Ivoire. Plus particulièrement, elle a analysé les logiques sociales associées à l'installation des Burkinabés dans les forêts classées de ce pays, identifié les modes d'accès de ceux-ci à ces forêts, et saisi leurs stratégies de maintien dans les forêts.

Il ressort des résultats de ce travail qu'au cours de la période de crise 2002-2010, les forêts classées des zones sous contrôle de la rébellion ont été investies de manière importante par les Burkinabés. En cause, ces derniers concrétisent leur volonté de restaurer la propriété foncière qu'ils avaient perdue dans les zones où ils avaient été victimes d'expulsions et d'obstacles quant à leur accès à la terre. Ces installations et le maintien se fondent sur les enjeux sociaux liés aux statuts sociaux des forêts classées chez les autochtones.

En outre, l'accès de ces immigrés aux forêts classées s'appuie sur la déstructuration de l'opposition des autochtones, l'obtention de compromis avec les autorités autochtones et/ou le contournement de l'opposition à leur installation via la coopération avec les autochtones favorables à leur accès à ces forêts. Une fois dans les forêts classées, les Burkinabés s'y maintiennent en s'appuyant sur la logique démographique et communautaire instaurant un rapport défavorable aux autochtones. Ce maintien passe aussi par la mise en place d'un environnement institutionnel protecteur, la mobilisation du tutorat ou l'intimidation. Au regard de ces résultats, l'installation des Burkinabés dans les forêts classées transformées à cet effet en plantations de cacao est un élément explicatif à prendre en considération

dans la dégradation rapide du couvert forestier ivoirien.

3.2. INTERPRÉTATION

L'analyse des logiques, des modes d'occupation des forêts classées et des stratégies de maintien des acteurs concernés dans ces forêts s'est faite à la lumière de la théorie des transactions sociales. Celle-ci conçoit les forêts classées comme des espaces sociaux autour desquels interagissent divers acteurs. Ainsi s'imposent deux concepts interprétatifs des actions des acteurs vis-à-vis de cet espace. Il s'agit de la matérialité spatiale (Voyer et Servais 2019 : 131) et de la matérialité du social (Rémy et Foucart 2013 : 42).

Selon le premier concept, le rapport des acteurs à l'espace est fonction du statut de celui-ci et des enjeux sociaux liés à son appropriation ou à sa protection. Ce concept propose à cet effet les notions de primarité et de secondarité pour saisir ce statut (Dassetto et Remy, 2017, 148). L'appel à ces deux concepts implique que les enjeux varient selon que l'espace soit primaire ou secondaire pour les acteurs. C'est sur cette base que se justifient les prises de position des acteurs et les stratégies mobilisées par ceux-ci pour le contrôle d'un espace (Remy 2015 : 95). Dans la mesure où les acteurs interviennent, la matérialité du social permet d'appréhender leurs actions (Fuslier et Marquis 2008 : 06). Ce concept indique que les interactions autour de l'espace sont orientées par la rationalité matérielle des acteurs. Dans ce contexte, chaque acteur mobilise des stratégies d'appropriation, d'usage ou de contrôle de cet espace (Remy 2005 : 89). Dans la mesure où les transactions sociales sont semi-structurées, semi-aléatoires et semi-transparentes, les ressources sont inégalement réparties entre les acteurs qui s'inscrivent eux-mêmes dans les régimes formels ou informels (Remy 2005 : 87). Cela dit, ces interactions constituent des jeux de pouvoir et de contre-pouvoir dans lesquels ils sont en négociation perpétuelle (Servais 2013 : 28). Ainsi s'appréhende la mobilisation continue de stratégies des Burkinabés pour se maintenir dans les forêts classées.

CONCLUSION

A partir d'une recherche qualitative réalisée sur les forêts classées du mont Tonkpi et du mont Glo dans la région du Tonkpi à l'ouest de la Côte d'Ivoire, cette étude a analysé les modes d'accès des Burkinabés aux forêts classées ivoiriennes, leurs stratégies de maintien dans celles-ci et les logiques sociales associées à ces phénomènes.

Selon les résultats, l'accès et le maintien des Burkinabés dans les forêts classées ivoiriennes trouve leur légitimité dans le succès de leur mobilisation pour la restauration de leurs patrimoine foncier perdu après leur expulsion de grande ampleur. Ces phénomènes se justifient également par les enjeux sociaux liés aux statuts sociaux des terres classées. Pour accéder à ces terres, les autochtones procèdent par la déconstruction de la résistance autochtone, ont recours aux compromis sociaux et/ou coopèrent avec les autochtones favorables à leur accès à la terre. Le maintien des Burkinabés dans ces forêts se fait grâce à la mobilisation de la logique communautaire. Ces derniers ont également recours à leurs ressources relationnelles et à l'intimidation des autochtones pour se maintenir dans ces forêts. Il convient toutefois d'examiner les possibilités de restauration de ces couverts végétaux pour atteindre l'objectif de protection de la biodiversité et la préservation de l'équilibre climatique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKINDES Francis, 2004. *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, série de monographies, conseil pour le développement de la recherche en science sociale en Afrique Paris ODESRIA Karthala, 51 p.

BABO Alfred, 2010. « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », *Alternative sud*, Vol. 17, No 95, p. 96-118.

BABO Alfred & DROZ Yvan, 2008. « Conflits fonciers : De l'éthnie à la Nation, Rapport interethnique et « Ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études Africaines*, No 192, p.741-764.

BARIBEAU Colette & ROYER Chantal, 2012. « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation », *Revue des sciences de l'éducation*, No 1, p. 7-235.

BIE Roméo, 2021. *Les conflits entre autochtones autour du foncier rural dans la région du Tonkpi à l'ouest de la Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan, 413 p.

BIE Roméo, 2020. « Gouvernances foncières et émergence des transactions illicites des terres a kiélé dans l'ouest montagneux ivoirien », *revue. Ivoirienne d'anthropologie sociale, kasa bya kasa*, No 44, p. 179-198.

BONEGAS Richard & OTAYEK René, 2003. « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne, effet d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique Africaine*, No 89, p.71-87.

BONNECASE Vincent, 2001. *L'étranger et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, document de l'unité de recherche N° 095, régulation foncière*, No 2, Paris IRD/REFO, 57 p.

CARIMENTRAND Aurélie, 2020. *État des lieux sur la déforestation importée et les schémas de certification de l'objectif zéro-déforestation dans la filière cacao*, Rapport d'étude. Comité Scientifique et Technique Forêt, Paris CIRAD/2021, 64 p.

COURTIN Fabrice, FOURNET Florence & SOLANO Philippe, 2010/4. « La crise ivoirienne et les migrants burkinabés L'effet boomerang d'une migration internationale », *Afrique contemporaine*, No 236, p.11 -27.

DADIE Désiré, 2021. « Frontières ivoiriennes à l'épreuve des migrations internationales Ouest-africaines », *Migration et Société*, No 144, p.61-84.

DASSETTO Felice & REMY Jean, 2017. « La question de l'espace en sociologie », À propos de *L'espace, un objet central de la sociologie* de Jean Remy, *Recherches Sociologiques et Anthropologiques*, No 48-1, p.145-155.

DE GAUDUSSN Du Bois Jean, 2003/2. « L'accord de Marcoussis, entre droit et politique, » *Afrique Contemporaine*, No 206, p. 41-55.

DOZON Jean Pierre, 2011. *Les clefs de la crise Ivoirienne*, Paris Karthala, 140 p.

EBLIN Marc Olivier, YEO Petanhangui Arnaud, AMANI Yao Célestin & YORO Blé Marcel 2018. « Réseaux d'implantation des ressortissants ouest africains dans la forêt classée de la Niégré (sud-ouest de la côte d'Ivoire) », *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, No 27-2018, p.194-206.

FAURET Pierre, OUATTARA Aboubacar Adama N'GORAN Gabé Anicet Bokossô, YAO Koffi Jean Julius, COULIBALY Bamoro, CALAS Bernard & COURTIN Fabrice, 2018b. « Dynamiques territoriales en périphérie des Parcs Nationaux de Taï et de la Comoé (Côte d'Ivoire) », *Les cahiers d'Outre-Mer*, No 278, p. 373-402

FUSILIER Bernard & MARQUIS Nicolas, 2008. « La notion de transaction sociale à l'épreuve du temps », *Recherche Sociologique et Anthropologique*, No, 39-2, p. 3-21.

IBO Guéhi Jonas, 2007. « Fronts pionniers et retraits de terres : points de vue sur la sécurisation du foncier en Côte d'Ivoire », *revue de géographie tropicale et d'environnement*, EDUCI, No 1, p. 3-19.

HUBERMAN Michael & MATTHEW Miles, 2003. « Echantillonnage en méthode qualitative, Typologie des stratégies d'échantillonnage en recherche qualitative, Module Recueil de données qualitatives, manuel de recherche en technologie éducative », *2^e édition De Boeck Université*, No 18/03, p. 58-69.

HUMAN RIGHTS WATCH, 2016. *Côte d'Ivoire, expulsions arbitraires des habitants des forêts cassées*, l'agence forestière serait impliquée dans des actes de violence et d'extorsion, <https://www.hrw.org/fr/news/2016/06/13>.

KADET Bertin, 2015. « L'ouest Ivoirien : enjeux et problème d'une zone grise », *Cahier d'Outre-Mer*, No 271, p. 437-459.

KOUASSI Kouadio Richard, 2020, *État des lieux des acteurs de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire*, le Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB)

et l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), rapport final, Abidjan, 50 p.

KONE Moussa, KOUADIO Yao L., NEUBA Danho F.R., MALAN Djah F., & COULIBALY Lacina, 2014. « Évolution de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire des années 1960 au début du 21^e siècle », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 7, No 2, p. 782-794.

LE MEUR Pierre Yves, 2002. *Approche qualitative de la question foncière, note méthodologique, document de travail de l'unité 095 No 4*, Paris, IRD/REFO, 18 p.

MARCHIVE Alain, 2012. « Les pratiques de l'enquête ethnographique », *Les Sciences de l'éducation Pour l'Ère nouvelle* (Vol. 45), p.7-14, <https://doi.org/10.3917/lsdle.454.0007>, mis en ligne le 17/01/2013.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2019. *Résumé d'information de la Côte d'Ivoire sur la prise en compte des garanties de la REDD+ sur la période 2015-2018*, Abidjan, 73 p.

PAILLE Pierre, 1994. « l'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, No 23, p. 147-181.

REMY Jean, 2015. *L'espace, un enjeu central de la Sociologie*, Préface Maurice Blanc, Toulouse éd érès, 171 p.

REMY Jean, 2005a. « Négociation et transaction sociale », *revue négociation de boeck supérieur*, No 3, p. 81-95.

REMY Jean et FOUCART Jean, 2013b. « La transaction : une manière de faire la sociologie », *pensée plurielle, de Boeck supérieur*, No 33, p. 34-51.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2016. *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire*, REDD+, Rapport Final, Abidjan, 114 p.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2017. *La forêt une priorité du gouvernement*, Magazine du Ministère des eaux et forêts, No 1, Abidjan, 57 p.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2019. *La loi N°2019-675 du 23 juillet 2019 portant code forestier*, Ministère des Eaux et Forêts, Abidjan, 26 p.

YAO Sangne Charles, YAO Sadaïou Sabas Barima, BAMBA Issouf & AKE N'Doumé **Claude-Thierry**, 2015, « Dynamique forestière post-conflits armés de la Forêt classée du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire) », *Vertigo*, [En ligne], Vol 15, No 3 URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16784> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.16784>, mis en ligne le 28 décembre 2015

SERVAIS Émile, 2013/2-3. « Sociologie de la transaction sociale : repères sur la genèse de la problématique », *Pensée plurielle*, No 33-34, p. 21-33.

TRAORE Kassoum, 2019. « Enjeux Socioéconomiques des Forêts Classées ivoiriennes et Conflits Intercommunautaires à l'Ouest de la Côte d'Ivoire: Une Question de Business ou un Défi du Développement Durable? », *Europen scientific Journal édition*, Vol. 15, No 16, p.110-141.

UNION AFRICAINE, 2005. *Rapport du Président de la commission sur la situation en côte d'Ivoire*, Conseil de Paix et de Sécurité, Libreville, 11 p.

VOYER Liliane & SERVAIS Émile, 2019. « Présentation systématique des concepts d'analyse », dans Remy Jean, *de Transaction sociale, Collection société urbaine et rurale*, p. 123-140.

WEBER Max, 1971. *Économie et société*, Paris, Pion, 450 p.

YAO Gnabeli Roch, 2018. *Retour sur l'objet de la Sociologie : De la question scientifique au projet pédagogique*, Paris édition Harmatan, 168 p.

YAO Gnabeli Roch, 2012/6 « Déconstruction de la figure de l'étranger ouest africaine en Côte d'Ivoire, *Revue Migrations sociétés*, No 144, p. 85-98.

ZONGO Mahamadou, 2003b. « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire, Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique Africaine*, No 90, p. 113-126.

AUTEUR

DR ROMÉO BIÉ

Sociologue du Développement Rural

Chercheur associé - Laboratoire de l'Anthropologie des appartenances symboliques et de la Sociologie économique (LAASSE - Abidjan - Côte d'Ivoire)

Courriel : romebie86@gmail.com



© Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espaces.africiens.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

ROMÉO BIÉ, « *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire : accès et maintien des Burkinabés dans les forêts classées du Mont Glo et du Mont Tonkpi (Ouest - Côte d'Ivoire)* », Revue Espaces Africains (En ligne), 1 | 2022, ISSN : 2957-9279, p.110-123, mis en ligne le 05 septembre 2022.